Comité De Badminton
Rhône - Lyon Métropole

Règlement – Annexe 6

Entrée en vigueur : 01/09/2024

Validité : permanente
Secteur : Vie Sportive
Nombre de pages : 1

SECTEUR VIE SPORTIVE - COMMISSION DEPARTEMENTALE COMPETITIONS

FZ FORZA CHAMPIONNAT DU RHÔNE - LYON METROPOLE INTERCLUBS
Seniors Elite – Seniors Promotion
Vétérans Elite – Vétérans Promotion

RESERVE DEPOSEE PAR UNE EQUIPE

Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées au moment où l'infraction supposée est commise, notées sur la feuille de rencontre et présentées sur le formulaire prévu à cet effet (formulaire de dépôt d'une réserve). Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par courrier à la Commission Départementale Compétitions, ou par tout moyen prouvant la date de réception.

Division : D1 D2 D3 Elite D4 Elite D4 Promotion

Groupe : Unique A B C D E F

Date : .....

Rencontre : ..... contre .....

Equipe déposant la réserve : .....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature capitaine réclamant Signature capitaine adverse Signature responsable club hôte

La signature du responsable du club hôte et du capitaine de l'autre équipe n'est en aucun cas une approbation des réserves mais juste une constatation du dépôt de celles-ci.